

SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU, ET DE LEURS
AFFLUENTS
EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 24 Juillet 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt quatre juillet à dix huit heures trente, le Conseil Syndical dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire au siège du Syndicat Mixte sous la présidence de Monsieur Michel LAURONCE, Président.

Date de la convocation : Mardi 17 Juillet 2018

Secrétaire de séance : Maïté POTIN

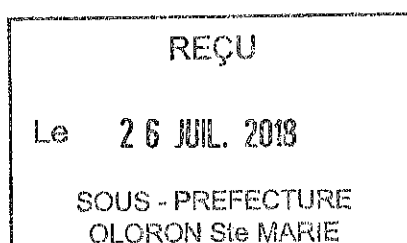
Présents :

MM. LAURONCE Michel, HOEPFFNER Michel, MAUNAS Patrick, BURS Gérard, Mme GAUCHER Michelle, MM CASABONNE Pierre, CAZENAVE Jean-Louis, LABARTHE André, Mme POTIN Maïté, MM MAUDOU Sylvain, NAVAILLES Michel, PATIE Frédéric, FRANÇAIS Hubert, ARRIBERE Daniel

Suppléants :

GASTOU Jean
BIGUE PERRY Bruno
PECAUT Philippe
GARAT Bernard

suppléant de DUSSARRAT Corinne
suppléant de CAMPELLO Lydie
suppléant de TEULADE Alain
suppléant de MIRANDE Martine



Pouvoirs :

BERNOS André

donne pouvoir à LAURONCE Michel

Excusés/absents :

MM. CACHELOU Frédéric, CLAVERIE Pierre, HOUSSAYE Robin, Mme MEDARD Elisabeth, LETOILE Serge, SERNA Etienne, IDOMENEE Jean-Jacques, CONGUES Christophe, CASTILLON Henri, CONTOU-CARRERE Michel, MIRANDE David, MIQUEU Pierre, BALDAN Patrick

Délibération N°1 – 24/07/2018 : Gestion des embâcles et restauration de berges post crue juin 2018 – Episode pluvial intense de juillet 2018 – Sollicitation du fonds de solidarité catastrophes naturelles

Madame GAUCHER présente le rapport n°1.

Le Département des Pyrénées Atlantiques a connu les 12 et 13 juin 2018, un épisode pluvial intense.

Il a provoqué des inondations et des dégâts affectant un grand nombre de collectivités locales notamment sur le territoire d'intervention du SMGOAO.

Il est rappelé que pour venir en aide aux collectivités impactées par des événements climatiques exceptionnels, l'Etat fait jouer la solidarité nationale par l'attribution de subventions au titre du fonds de solidarité

Ce dispositif permet la prise en charge partielle par l'Etat du coût des remises en état des biens non assurables des collectivités.

Il s'agit en particulier d'opérations de restauration des capacités d'écoulement des cours d'eau et de remise en état à l'identique des protections de berges/ouvrages dégradées.

Les services du SMGOAO ont procédé au recensement des opérations à réaliser dans le cadre de ses compétences (enlèvement d'embâcles et chablis, restauration de berges), les détails techniques et financiers sont joints en annexe.

SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU, ET DE LEURS AFFLUENTS

Pour s'assurer de l'instruction de notre dossier, les éléments suivants doivent être transmis à la sous-préfecture de Bayonne avant le 13 août prochain :

- Une demande de subvention signée par le demandeur
- Une délibération de l'organe compétent approuvant le coût des travaux et le plan de financement prévisionnel
- Une note de présentation des travaux démontrant que les travaux entrepris correspondent à la restauration des biens à l'identique

Une demande de dérogation pour intervention avant que le dossier ne soit déclaré complet, a été transmise à la sous-préfecture de Bayonne le 12 juillet 2018 afin de pouvoir entreprendre les interventions les plus urgentes.

Par ailleurs, un nouvel épisode pluvieux s'est produit le 16 juillet 2018 et a de nouveau impacté une partie du territoire du SMGOAO.

La répétition de ces épisodes d'intempéries et leur intensité engendre de graves conséquences pour les biens et les personnes.

Les phénomènes ne concernent pas uniquement les cours d'eau principaux (gaves), mais aussi les « petits » cours d'eau qui sont sensibles aux fortes intensités de précipitation, avec des temps de concentration très courts occasionnant dégâts et traumatismes importants.

Il résulte de ces épisodes des coûts financiers importants pour les collectivités concernées, pour les sinistrés et de fait pour les partenaires techniques et financiers (notamment l'Etat).

Aussi, il paraît pertinent de procéder à une étude globale d'analyse des risques qui permettrait de dégager des mesures de préventions efficaces et peut être également de nouvelles pratiques voire de règles d'urbanisme adaptées aux nouvelles conditions climatiques afin de limiter les dégâts récurrents et le coût des mesures curatives.

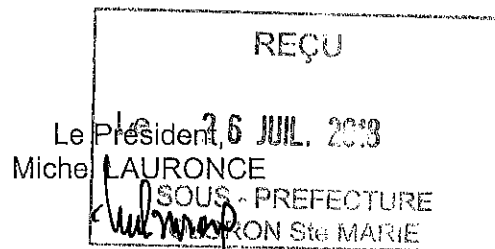
Il apparaît donc judicieux que le Fonds de Solidarité Catastrophes Naturelles prennent en charge cette étude dont le montant estimatif est de 150 000, 00 € HT

Où cet exposé,

Le Conseil Syndical, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** du présent rapport
- **VALIDE** les opérations composant les dossiers et détaillées en annexe 1, 2 et 3
- **AUTORISE** le Président à déposer auprès de l'Etat les dossiers de demande de subventions au titre du Fonds de Solidarité pour les Catastrophes Naturelles.
- **AUTORISE** le Président à transmettre les dossiers à l'ensemble des partenaires financiers sollicités (Agence de l'Eau, Région Nouvelle Aquitaine)
- **AUTORISE** le Président à engager toutes les démarches administratives et réglementaires nécessaires à la bonne réalisation des interventions
- **SOLLICITE** la participation financière des collectivités concernées par les dites opérations
- **ENGAGERA** les travaux après obtention des arrêtés de subvention et des délibérations des collectivités concernées par les dites opérations

Ainsi délibéré à Oloron-Sainte-Marie, le 24 juillet 2018



ANNEXE 1 : Liste des opérations (localisations et coûts estimatifs) – JUIN 2018

Programme prévisionnel CATNAT Embâcles et chablis 2018 Désencombrement du lit mineur par débardage mécanique + tronçonnage					
N°	Cours d'eau	Communes	Lieu-dit	Montants en € HT	Montants en € TTC
1	Aspe	Lées-Athas	Partie amont du vallon	2 000,00 €	2 400,00 €
2	Aspe	Sarrance	Pont des Fontaines	750,00 €	900,00 €
3	Aspe/Gabarret/Yes	Bedous	Partie aval du vallon, amont du village et amont HLM	4 500,00 €	5 400,00 €
4	Sadun	Etsaut	Amont de la commune	1 500,00 €	1 800,00 €
5	Vert	Oloron	Captage amont à captage aval	3 000,00 €	3 600,00 €
6	Vert d'Arette	Arette	Amont pont Escamet	750,00 €	900,00 €
7	Vert	Aramits	Amont pont Ouncès	1 500,00 €	1 800,00 €
8	Vert	Ance-Féas	Pont capdepoun et chemin Sarotte	2 000,00 €	2 400,00 €
9	Vert	Moumour	Seuil amont, pont Caesar et seuil Besson	2 000,00 €	2 400,00 €
10	Joos	Gérone	Aval digue du Vialé	1 500,00 €	1 800,00 €
11	Joos	Saint-Goin	Amont pont de Saint-Goin	1 500,00 €	1 800,00 €
12	Auronce	Saucède	Amont pont Salle des Fêtes	750,00 €	900,00 €
13	Layous	Jasses	Amont pont départemental à pont du Moulin	3 000,00 €	3 600,00 €
14	Laus	Navarrenx	Au droit de la station de captage	3 000,00 €	3 600,00 €
15	Lausset	Gurs, Viellenave Navarrenx Araujuzon	Linéaire Lausset	3 000,00 €	3 600,00 €
TOTAL Travaux				30 750,00 €	36 900,00 €

Programme prévisionnel CATNAT protection de berge 2018					
Reprise à l'identique					
N°	Cours d'eau	Communes	Lieu-dit	Montants en € HT	Montants en € TTC
1	Vert d'Arette	Aramits	Enrochement stade, épi confluence Ibarcis et aval terrain de pétanque	4 000,00 €	4 800,00 €
2	Sadun	Etsaut	Amont local cantonnier rive droite et face poste rive gauche	3 000,00 €	3 600,00 €
3	Les Barthes	Audaux	Face école et amont passerelle	2 000,00 €	2 400,00 €
TOTAL Travaux				9 000,00 €	10 800,00 €

Montant total estimatif des opérations juin 2018 : 39 750,00 € HT soit 47 700 € TTC

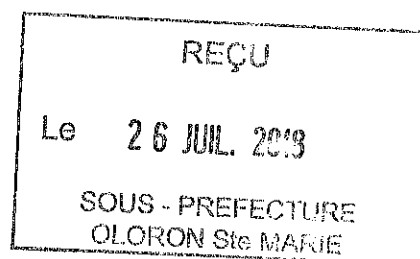
SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU ET DE LEURS AFFLUENTS

ANNEXE 2 : PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL – Juin 2018

Fonds de solidarité : 31 800,00 € (80% du montant HT des travaux)

Autofinancement : 15 900,00 € TTC

Nota : Le SMGOAO sollicite 80% d'aide au titre du fonds de solidarité catastrophes naturelles. Ce pourcentage pourra faire l'objet d'une répartition entre l'ensemble des partenaires sollicités (Etat, Agence de l'Eau, Région Nouvelle Aquitaine).



SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU ET DE LEURS AFFLUENTS

ANNEXE 3 :

Proposition de prise en charge par le Fonds de Solidarité d'une étude globale de lutte contre les inondations –

12/14 Juin 2018 – 16 Juillet 2018

La répétition des épisodes d'intempéries et leur intensité grandissante engendre de graves conséquences pour les biens et les personnes.

Ces phénomènes ne concernent pas uniquement les cours d'eau principaux (gaves), mais aussi les « petits » cours d'eau qui sont sensibles aux fortes intensités de précipitations, avec des temps de concentration très courts occasionnant dégâts et traumatismes importants.

Il résulte de ces épisodes des coûts financiers importants pour les collectivités concernées, pour les sinistrés et de fait pour les partenaires technique et financiers (notamment l'Etat).

Aussi, il paraît pertinent de procéder à une étude globale d'analyse des risques qui permettrait de dégager des mesures de préventions efficaces et peut être également de nouvelles pratiques voire de règles d'urbanisme adaptées aux nouvelles conditions climatiques afin de limiter les dégâts récurrents et le coût des mesures curatives.

Il apparaît donc judicieux que le Fonds de Solidarité Catastrophes Naturelles prennent en charge cette étude dont le montant estimatif est de 150 000, 00 € HT soit 180 000,00 € TTC.

Plan de financement prévisionnel :

Fonds de solidarité : 120 000,00 € (80% du montant HT de l'étude)

Autofinancement : 60 000,00 € TTC

Nota : Le SMGOAO sollicite 80% d'aide au titre du fonds de solidarité catastrophes naturelles. Ce pourcentage pourra faire l'objet d'une répartition entre l'ensemble des partenaires sollicités (Etat, Agence de l'Eau, Région Nouvelle Aquitaine).

